

**SCOTCH****→ DESCRIPTIF**

Lors de votre pose moquette dans les différents halls, merci de respecter les consignes suivantes.

Attention scotch accepté sauf sur certaines surface sensibles :

- Place des Lumières
- Accueil principal, accueil Confluence et accueil Bocuse
- Halls 2.3 et 6.3
- Entrée des halls 1 et 6.1 (le sol est celui de l'accueil sous les passages plus bas de plafond).

Dans ces zones utiliser du scotch **réf 4023 chez Rubantex.**

Contact Rubantex : rubantex@wanadoo.fr – 04 72 05 65 50

IMPORTANT

Toute dégradation constatée entrainera une facturation via les états des lieux effectués en début de montage et en fin de remise en état de vos espaces.

**SPITAGE****→ DESCRIPTIF**

En raison des nombreuses contraintes, nous vous conseillons fortement d'utiliser une plaque de répartition. Toute fixation au sol est soumise à validation après étude de faisabilité par le Parc EUREXPO Lyon.

Votre demande doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- Les ancrages au sol sont possibles uniquement sur les sols en enrobé (revêtement route) pour les halls 1, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, Galeries 2, 4 et 6.
- Les points d'ancrages sont interdits dans certaines zones: Entrée principale/ Place des lumières, Esplanade, Hall 2.3 et 6.3, Patio Nord et Sud, Passerelles.
- **Diamètre maximum : 15mm**
- **Profondeur maximum : 10cm**
- Poids : 1,5 Tonne/m2 sur le sol enrobé, 0,5 Tonne/m2 sur les caniveaux avec plaque de répartition

A titre indicatif, chaque trou vous sera facturé 290 € H.T.



Nous ne sommes pas responsable de la résistance au sol de la cheville.

IMPORTANT

Ces points d'ancrages sont à déclarer et à commander (prestation sur devis) impérativement au Parc des Expositions EUREXPO. Toute infraction constatée par la non déclaration des trous présents dans le sol des halls sera facturée, directement à l'Exposant, par Eurexpo au prix majoré de 600 € ht par trou.